



Fondation des Régions Européennes pour la Recherche en Education et en Formation

Foundation of European Regions for Research in Education and Training

Fundación de Regiones Europeas para la Investigación en educación y formación

Stiftung der Europäischen Regionen für Bildungs- und Ausbildungsforschung

Assemblée Générale de la FREREF

30 mars 2017

Procès-verbal

Régions membres présentes ou représentées : Centre-Val de Loire, Fédération Wallonie Bruxelles, Catalogne, Malopolska, Suisse Romande

Institutions membres présentes ou représentées : UBS (Université Bretagne Sud)

Excusés : Michel Weill (CESR Région Auvergne-Rhône-Alpes), Paul Rousset (Association Trouver-Créer), Sylvie Guillaume (Vice-présidente du Parlement européen), François-Xavier Pénicaud (Région Auvergne-Rhône-Alpes)

Quorum : La Présidente, Christiane Demontès rappelle que l'Assemblée générale est dite « Mixte » car elle comprend une AG ordinaire (points 1 à 6 ci-dessous) dont les décisions requièrent un quorum de la moitié des membres présents ou représentés et une AG extraordinaire (point 7 sur la révision des statuts ci-dessous) avec un quorum des trois quarts des Régions membres (Article 15 alinéa 1 : 'Les décisions de l'Assemblée générale relatives à la dissolution ou à la modification des statuts sont prises lorsque les trois quarts des Régions membres sont présentes ou représentées et que les trois quarts des Régions membres présentes ou représentées l'approuvent.). L'assemblée générale mixte peut statuer puisque le quorum est atteint dans les deux cas.

1. Adoption du Compte rendu de l'Assemblée Générale du 7 avril 2016

Vote :	Adoption
<i>Adoption du PV de l'AG du 7 avril 2016</i>	<i>unanimité</i>

2. Rapport d'activité 2016 et orientations de l'activité de la FREREF pour 2017/18

La Présidente Christiane DEMONTES expose les principaux points qu'elle a développés dans la préface au rapport d'activité 2016 de la FREREF.

Elle souligne que la FREREF a travaillé ces deux dernières années sur des thèmes qui sont aujourd'hui des priorités de l'Union européenne :

- le développement du lien Education-Entreprise et en particulier l'implication des entreprises dans la mobilité des apprentis et des jeunes en formation professionnelle. Elle préside un groupe de travail du Cercle Erasmus sur ce sujet.

- L'impact du numérique sur l'emploi, le travail et les parcours de vie : il a été au centre de l'Université européenne des Régions et des Territoires qui s'est tenue à Cracovie.

En 2017, la FREREF travaillera à la préparation des 30 ans d'Erasmus et en octobre, elle organisera une journée pour faire le point sur les actions et les projets accomplis, sur les recommandations formulées et sur les actions pour les faire remonter auprès des instances européennes et diffuser dans les Régions.

Elle souligne que la FREREF porte ce souci de la construction européenne et de la citoyenneté européenne, en particulier dans le contexte européen actuel difficile de repli sur soi. Cela demande de renforcer les contacts avec les instances comme le Comité des Régions, l'Assemblée des Régions européennes, le Parlement européen comme cela a été le cas à Constance avec Ernest Maragall et Sylvie Guillaume et à Cracovie avec Sylvie Guillaume.

En complément, l'équipe de Lyon présente les grands axes des projets européens conduits avec le partenariat de membres de la FREREF et leur perspective de développement :

- Construire les politiques de LLL de demain : le projet "Lifelong Learning Hub" est une initiative de la société civile LLP (ex EUCIS-LLL) dont l'objectif est de mettre en place un réseau trans-sectoriel d'acteurs de l'éducation entre partenaires de huit Etats-membres de l'UE. La raison d'être de ce réseau est d'instaurer un dialogue sur l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies cohérentes d'éducation et de formation tout au long de la vie inspirées du Cadre Stratégique européen Education et Formation 2020. La valeur ajoutée de ce réseau transversal est sa contribution à l'apprentissage politique mutuel nourri par une phase de recherche et une phase de consultation des acteurs dans chaque pays partenaire.

En 2016, une « Agora » a réuni les contributeurs nationaux de ces analyses avec des membres des DG Emploi et DG Education Culture de la Commission européenne. Trois grands axes de conclusion ont été présentés et discutés (comme le met en valeur le poster de présentation des résultats du projet : Cf. ci-dessous) : - l'élaboration d'une vision globale de l'apprendre qui met l'accent sur les effets de l'apprendre ; - la stimulation des réseaux, des partenariats et de la coopération ; - la promotion et la reconnaissance des parcours d'apprentissage flexibles.

- Accompagner les parcours de LLL des jeunes adultes moins favorisés (NetMe-In) : de nombreuses études ont montré le rôle croissant des réseaux Sociaux Professionnels dans l'accès à l'emploi, et notamment le besoin de gérer correctement son Identité Professionnelle Numérique. Le projet s'adresse particulièrement aux acteurs accompagnant les jeunes et notamment les NEETs dans leur parcours vers l'emploi. Il vise 3 objectifs principaux :

- Amener les jeunes en difficulté et les jeunes adultes loin de l'emploi à comprendre l'importance de développer et de gérer leur Identité Professionnelle Numérique sur l'ensemble des réseaux sociaux
- Constituer des réseaux d'accompagnement territoriaux, au niveau local, et les fédérer au niveau européen
- Développer des "Capsules de connaissances" sur ces éléments, disponibles librement sur le Web

- Développer la qualité des mobilités dans les parcours de formation professionnelle (eMovA) : issu du projet *Euroapprentissage* sur la place des entreprises dans la mobilité des apprentis, le projet poursuit trois objectifs principaux :

- Mettre à disposition des séquences pédagogiques multimodales
- Accompagner les acteurs de la formation
- Créer un espace virtuel d'information et de mise en relation spécifique au secteur de l'Apprentissage

La FREREF est évaluateur interne de ce projet.

• Le projet COKLEECO (*building COmmon KnowLEdge between Education and COmpany*) : il s'inscrit dans la suite du groupe de travail autour de la question de la relation entre le monde de l'éducation et de la formation et le monde de l'entreprise en Rhône-Alpes qui a réfléchi aux moyens de mieux sensibiliser les acteurs de la formation aux réalités du monde économique et de co-construire avec les professionnels de l'entreprise les outils qui permettront de développer une réelle culture de l'entreprise auprès des jeunes en formation. L'objectif est la construction d'un parcours de formation européen dédié aux enseignants mais aussi aux acteurs économiques pour faciliter la création de partenariats, dans le but de faire évoluer ses propres pratiques, dans un cadre européen.

La discussion qui a suivi a porté sur la manière de rendre visible les recommandations pour les acteurs régionaux et les institutions européennes.

Certains mettent en avant l'expérience des partenariats bilatéraux qui ont permis des échanges de données et des appuis pour expérimenter aux différents niveaux des territoires (Marta Wiekiera-Michau).

D'autres interventions ont souligné l'absence d'un lieu centralisant les conclusions et recommandations des projets européens, mais ont confirmé l'intérêt que montre la Commission à connaître ce qui se passe concrètement sur les territoires. de participer aux efforts de capitalisation comme l'évaluation à mi-parcours du programme Erasmus.

En conclusion, la Présidente a réaffirmé l'importance pour la FREREF des prises de position comme le Position Paper sur la mobilité des apprentis en lien avec l'EARLALL, de participer aux lieux où des capitalisations d'expérience se font, comme sa participation au groupe Erasmus sur l'évaluation à mi-parcours du programme Erasmus, et d'aider à essayer et reproduire les innovations.

Vote :	Adoption
<i>Adoption du rapport d'activité 2016</i>	<i>unanimité</i>

3. Approbation des comptes définitifs 2015 et du rapport financier 2016 et budget provisoire 2017

Michel ALBERT, trésorier, souligne que les comptes 2015 validés par le Commissaire aux comptes présentent un solde positif de 4 535€ pour un total de dépenses de 161 320 €.

Les comptes provisoires 2016 présentent une situation équilibrée avec un solde positif de 3 900€ après la révision par le commissaire aux comptes et l'intégration d'éléments encore non comptabilisés.

Les perspectives budgétaires pour l'année 2017 présentent un solde négatif. Un effort particulier doit être engagé pour élargir le nombre de Régions membres.

Christiane Demontès indique que des démarches sont entreprises pour rencontrer les nouveaux responsables des Régions françaises et européennes.

Vote :	Adoption
<i>Adoption des comptes validés 2015, du rapport financier 2016 et budget provisoire 2017</i>	<i>unanimité</i>

4. Rapport du Conseil Scientifique (CS)

Le rapport écrit de la présidente du CS, Roseline Le Squere a été distribué dans le rapport d'activités 2016. Une candidature a été reçue par le secrétariat : Isabelle Halleux de l'Université de Liège et une personnalité de Malopolska présentera sa candidature prochainement

L'assemblée générale donne son accord pour que les deux candidatures au Conseil scientifique soient examinées par la Présidente du Conseil.

5. Confirmation des membres du Conseil d'administration

Les statuts fixent que les membres du Conseil d'administration sont désignés par chacune des Régions membres.

L'Assemblée générale acte la nomination en tant qu'administrateurs de :

Auvergne-Rhône-Alpes : François-Xavier Pénicaud (excusé à la réunion des instances)

Catalogne ENSE : Estanislau Vidal-Folch de Balanzó

Catalogne SOC : Esther Estany

Fédération Wallonie Bruxelles : Michel Albert

Malopolska : Marta Wiekiera-Michau

Région Centre-Val de Loire : Jean-Daniel HECKMANN

Christiane Demontès

Vote :	Adoption
<i>L'Assemblée générale acte la nomination des administrateurs susvisés et confirme Jean Vanoye en tant que Président d'honneur du Conseil d'administration et nomme Xavier Farriols membre d'honneur du Conseil d'administration</i>	<i>unanimité</i>

6. Election du/de la Président/e et du/de la Vice-président/e

Christiane Demontès informe l'assemblée qu'elle accepte de se représenter à la présidence. Elle précise que la Vice-présidente, Grazyna Prawelska-Skrzypek ne souhaite pas prolonger son mandat.

Il est proposé que la vice-présidence de la Fondation soit confiée à un représentant de la Generalitat de Catalogne. La candidature de Estanislau Vidal-Folch est proposée et sa nomination ne sera effective qu'après la décision de son ministère.

Vote :	Adoption
<i>L'assemblée générale acte le renouvellement en tant que présidente de Christiane Demontès et élit Estanislau Vidal-Folch de la Generalitat de Catalogne. au poste de Vice-président</i>	<i>unanimité</i>

7. Adoption des statuts

Michel Albert fait part de la nécessité de renouveler le vote d'adoption des statuts afin qu'ils puissent être déposés suivant les formes légales à Bruxelles.

Michel Albert précise que deux modifications sont proposées :

- Article 24 alinea 1 : remplacement de l'expression « secrétariat administratif » par « centre opérationnel ».

Secrétariat administratif

Art. 24 alinéa 1 ¹Un secrétariat administratif est installé en Région Rhône-Alpes (France).

Il devient :

Centre Opérationnel

Art. 24 alinéa 1 ¹Un Centre opérationnel (comprenant en particulier le secrétariat administratif) est installé en Région Auvergne-Rhône-Alpes (France).

- Article 17 alinéa 5 : il est modifié pour préciser la durée du mandat du-de la président-e de l'Association, du-de la vice-président-e (en gras ci-dessous).

Conseil d'administration

Art. 17 ¹Le Conseil d'Administration est l'organe stratégique de l'Association. Il décide les options générales et les développements de la FREREF sur la base des grandes orientations adoptées par l'Assemblée générale.
²Le Conseil d'administration peut signer des conventions de partenariat et de collaboration.
³En plus du-de la président-e de l'Association, du-de la vice-président-e et des membres de la Direction exécutive, chaque Région membre dispose d'un siège au Conseil d'administration.
⁴Chaque **Région** désigne son-sa représentant-e légitimé-e au Conseil d'administration.
⁵**Les mandats du-de la président-e de l'Association et du-de la vice-président-e sont de trois ans renouvelable.**
⁶Sauf fait délictueux de leur part, les membres du Conseil d'administration ne sont pas engagés par les dettes de l'association.
⁷Les administrateurs exercent leur mandat gratuitement.

Vote :	Adoption
<i>L'Assemblée générale adopte les deux modifications</i>	<i>unanimité</i>

Vote :	Adoption
<i>L'Assemblée générale adopte les statuts et donne son accord pour leur dépôt légal.</i>	<i>unanimité</i>

La présidente,
Christiane DEMONTES